

Image not found or type unknown



Séparation de fratrie suite à un divorce

Par **florentmourgues**, le **15/05/2008** à **18:47**

divorcé depuis 6 ans, mon ex épouse a la garde des deux enfants issus du mariage, âgés de 14 et 12 ans à ce jour. Elle voudrai que je prenne le dernier à ma charge. Ma profession n'est pas compatible avec la garde d'un enfant, seul. existe t il un âge légal pour la séparation des fratries et existe t'il des services judiciaires capables d'estimer le bien fondé d'une telle demande ? en vous remerciant